

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

- ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités

- ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 76 88 73 86
04 76 88 73 24
LDLLegales38@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,91 € HT/mm colonne pour 2020.

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

 BIÈVRE ISÈRE

Avis d'appel public à la concurrence

M. Yannick NEUDER - Président
1, Av. Roland Garros
Zac Grenoble Air Parc
38590 ST-ETIENNE DE ST-GEOIRS - CEDEX
Tél : 04 76 93 51 46
SIRET 20005939200015
Référence acheteur : 22MPS10
L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.
Objet : Nettoyage et entretien des vêtements de travail
Procédure : Procédure adaptée
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
30% Valeur technique
10% Performances en matière de protection de l'environnement
60% Prix des prestations
Remise des offres : 10/06/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/05/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://bièvre-isere.com/institution/information/marches-publics/>

307989700

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

 MAIRIE D'AOSTE

Avis rectificatif du 13/05/22

M. Roger MARCEL - Maire
3, Place de la Mairie 38490 AOSTE
Tél : 04 76 31 61 57
web : www.mairie-aoste.fr
Objet : RESTITUTION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES D'AOSTE
Remise des candidatures :
au lieu de : 18/05/22 à 16h00 au plus tard.
lire : 20/05/22 à 16h00 au plus tard.
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

308003400

 VILLE DE FONTAINE

Avis d'appel public à la concurrence

M. FRANCK LONGO - MAIRE
89, mail Marcel Cachin
BP 147 38603 Fontaine - Cedex
Tél : 04 76 26 93 47 - Fax : 04 76 28 76 07
mél : marches@ville-fontaine.fr
web : <http://www.ville-fontaine.fr>
SIRET 21380169900017
Groupement de commandes : Non
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Autre - Collectivité;
L'avis implique un marché public
Objet : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE DES GYMNASES MAURICE THOREZ, ROBERT VIAL ET HECTOR BERLIOZ DE LA VILLE DE FONTAINE
Référence acheteur : 2022-012
Type de marché : Fournitures
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu de livraison :
La ville de Fontaine souhaite remplacer les luminaires de trois gymnases :-Gymnase Maurice Thorez-Gymnase Robert Vial-Gymnase Hector Berlioz
38600 FONTAINE
Durée : 6 mois.
Description : Dans le contexte de la transition énergétique et de la loi élan, la Mairie de Fontaine s'engage dans la rénovation de l'éclairage de ses gymnases pour les équiper d'éclairage LED.
Classification CPV : Principale : 31520000 - Lampes et appareils d'éclairage
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Liste et description succincte des conditions :
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement.(disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Référence professionnelle et capacité technique : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat
- DC6 Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé, disponible à l'adresse suivante : <http://www.minefe.gouv.fr>, thème : marchés publics ou document équivalent.
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération 50% Prix
50% Valeur technique de l'offre
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 02/06/22 à 12h00 au plus tard.
Renseignements complémentaires : Chaque transmission par voie électronique fera l'objet d'un

accusé de réception. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites prévues. Si un nouveau pli est envoyé par voie électronique par le même candidat, celui-ci annule et remplace le pli précédent. Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier.
La transmission des plis sur un support physique électronique n'est pas autorisée.
Il est interdit de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.
Aucune forme de groupement n'est imposée à l'attributaire.
Les formats de fichiers acceptés par l'acheteur sont précisés dans le règlement de la consultation et sont rappelés lors du dépôt du pli sur le profil d'acheteur.
La signature électronique des documents n'est pas exigée pour cette consultation.
Les sous-critères retenus pour le jugement des offres sont définis dans le règlement de la consultation.
Envoi à la publication le : 13/05/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur<http://www.ville-fontaine.fr>

308043600

Délégations de services

 COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

Avis de concession

Mme Anne LENFANT - PRESIDENTE
Pôle Tertiaire
2 ZI Chartreuse Guiers 38380 Entre-deux-Guiers
Tél : 04 76 66 81 74
SIRET 20004011100011
Référence acheteur : 22AS-0017-C
Objet : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DES REMONTEES MECANIQUES ET DU DOMAINE SKIABLE DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE - LE PLANOLET
Procédure : Concession
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 24/06/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/05/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

307989600

 COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE

Avis de concession

Mme Anne LENFANT - PRESIDENTE
Pôle Tertiaire
2 ZI Chartreuse Guiers 38380 Entre-deux-Guiers
Tél : 04 76 66 81 74
SIRET 20004011100011
Référence acheteur : 22AS-0018-O
Objet : Délégation de service public des remontées mécaniques et du domaine skiable des EGAUX
Procédure : Concession
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 24/06/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 13/05/2022
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com>

308043500

AVIS

Avis administratifs

 COMMUNE DE SEYSSINS

Urbanisme - Pré Nouvel : prorogation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE)

Par délibération en date du 16 mai 2022, le conseil municipal a approuvé la prorogation du programme d'aménagement d'ensemble (PAE), sur le secteur de Pré Nouvel.
Les copies de la délibération et du plan annexé sont affichées en mairie pour une durée de deux mois.
La délibération est tenue à la disposition du public en mairie, au service aménagement urbain aux horaires d'ouverture : Lundi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Mardi de 8h30 à 12h00.

307069500

Enquêtes publiques

COMMUNE D'ALLEMOND

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DE PLAN LOCAL D'URBANISME D'ALLEMOND

1) Objet, date et durée de l'enquête publique
Il sera procédé du mardi 17 mai 2022 à 09h00 au vendredi 17 juin 2022 à 16h00 à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Allemond, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité du Maire, Alain GINIES, auquel des informations peuvent être demandées.
Le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme mis à l'enquête et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, poursuit les objectifs suivants :
* Permettre le réaménagement du camping communal du Plan ;
* Faciliter l'extension du pôle médial existant en zone Ub, en modifiant notamment les règles d'implantations des constructions ;

* Laisser la possibilité à des systèmes de production d'énergie renouvelable telles que des microcentrales hydroélectriques, et aux postes de transformations de se construire sur le territoire ;
* Annexer au PLU, la servitude de passage relative au projet de réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemond et l'Oïmet à Oz-en-Oisans ;
* Intégrer les dernières études et documents améliorant la connaissance des risques naturels ;
* Renforcer le caractère commercial d'une partie de la zone Ub de la Fonderie ;
* Corriger les erreurs matérielles et réécrire certaines règles pour en faciliter la compréhension et l'application ;
* Agrandir l'emplacement réservé n°1 ;
* Supprimer l'emplacement réservé n°2 des plans de zonage suite à sa réalisation ;
* Ajouter le tableau des emplacements réservés sur les plans de zonage ;
* Clarifier et améliorer les règles concernant les annexes et extensions des constructions existantes ;
* Rectifier le tracé de certaines zones, relevant d'erreurs matérielles, survenues entre l'arrêt et l'approbation lors de l'élaboration du PLU, ou d'erreurs cadastrales ;
* Améliorer la lisibilité des risques naturels sur les plans de zonage ;
* Apporter des compléments de réglementation concernant les « tiny house » ;
* Reprendre une grande partie des dispositions générales pour préciser les définitions, les destinations de constructions, actualiser la réglementation en vigueur, préciser les notions d'implantation, le calcul de hauteur, la desserte par les réseaux, les notions de voiries et de stationnement, etc... ;
* Clarifier les notions de « zone » et de « secteur » dans l'ensemble du règlement ;
* Assouplir les règles d'implantation dans certains secteurs, puisque des autorisations d'urbanisme y ont notamment été refusées ;
* Apporter des précisions quant à la notion « d'emprise au sol » ;
* Apporter des modifications dans la partie « Qualité urbain, architecturale, environnementale et paysagère » de certaines zones, afin de permettre une meilleure intégration architecturale des constructions par rapport à leur environnement ;
* Assouplir les dispositions relatives aux stationnements dans de nombreuses zones, afin notamment de ne pas bloquer certaines demandes d'autorisations d'urbanisme (par exemple dans le cas de reconstructions ou réhabilitation) ;
* Uniformiser les règles de stationnements pour les habitations dans les différentes zones ;
* Permettre une meilleure sécurisation des accès en adaptant le règlement dans différentes zones ;
* Dissocier le centre ancien de la zone Ua et proposer un règlement adapté aux problématiques du centre historique ;
* Adapter les règles de la zone AJa et l'OAP afin de permettre l'aménagement de la zone tout en respectant la servitude de mixité sociale et la densité imposées ;
* Modifier le périmètre de la zone AJa, les périmètres des OAP des zones AJa et AUI et le périmètre de la servitude de mixité sociale sur les plans de zonage, afin de correspondre aux périmètres délimités dans la pièce OAP.
2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Allemond ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme sera ensuite transmise à l'autorité compétente de l'Etat.
3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :
Monsieur Jacky ROY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M le Président du tribunal administratif de Grenoble par décision n° E22000035/38 en date du 23 mars 2022.
4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre
Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale, les avis émis par les PPA et autorités spécifiques, ainsi que le dossier modification de droit commun n°1 du PLU) et le registre peuvent être consultés :
* En mairie d'Allemond, sise au 5 Chemin des Faures, 38114 ALLEMOND, sur support papier et sur un poste informatique, du mardi 17 mai 2022 à 09h00 au vendredi 17 juin 2022 à 16h00 : les lundis de 14h00 à 17h00 ; les mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 12h00 ; les vendredis de 14h00 à 16h00 ; les samedis de 08h30 à 11h30 ; sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
* Sur le site internet suivant : <https://www.allemond.fr/enquetes-publiques.html>
5) Transmission des observations et propositions
Les observations et propositions pourront être transmises :
- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le commissaire enquêteur - mairie d'Allemond, 5 Chemin des Faures, 3811 ALLEMOND ;
- par e-mail à enquetepublique@allemond.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique.
6) Permanences du commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Allemond :
- le mardi 17 mai 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 30 mai 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 08 juin 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 16h00 ;
7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
8) Mesures sanitaires :
Il conviendra de respecter les règles sanitaires et de distanciations en vigueur ;
9) Evaluation environnementale :
Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique.
10) Personne responsable du projet

L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Alain GINIES, Maire de la commune d'Allemond.
Le Maire,Alain GINIES

305745300



marchés publics

le dauphiné libéré

>> CONTACT : 04 79 33 86 72

Plateforme de dématérialisation

>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €

- Mise en ligne de l'avis et des pièces
- Alarmes aux entreprises
- Correspondance
- Réponses électroniques
- Négociations
- Lettres de rejet / notification
- Données Essentielles

+ de 200.000 entreprises inscrites au niveau national

La plateforme de référence des marchés publics

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com



ISS23 - V1